Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-17_20230527-DE

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 27 MAI 2023

Affaire n° 17-20230527 **Autorisation de signer la demande de permis d'aménager du projet de réalisation du Parc du Volcan**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 mai 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 19 mai 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 35
- représentés : 12
- absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-sept mai à neuf heures quarante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Laurence Mondon, 2ème adjointe

Étaient présents :
Laurence Mondon, Gilberte Lauret-Payet, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :
André Thien-Ah-Koon par Marie-Lise Blas, Jacquet Hoarau par Jean Richard Lebon, Charles Emile Gonthier par Marcelin Thélis, Augustine Romano par Laurence Mondon, Bernard Picardo par Liliane Abmon, Patrice Thien-Ah-Koon par Marie Héléna Genna-Payet, Catherine Turpin par Mimose Dijoux-Rivière, Martine Corré par Maurice Hoarau, Véronique Fontaine par Daniel Maunier, Jean-Philippe Smith par Serge Sautron, Josian Soubaya Soundrom par Gilberte Lauret-Payet, Nathalie Bassire par Gilles Fontaine

Étaient absents :
Jack Gence, Patricia Lossy

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Gilberte Lauret-Payet a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-17_20230527-DE

Affaire n° 17-20230527 **Autorisation de signer la demande de permis d'aménager du projet de réalisation du Parc du Volcan**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Projet de réalisation du parc du volcan qui est soumis à autorisation environnementale unique (AEU) conformément à la réglementation,

Vu le rapport n° 17-20230527 présenté au Conseil Municipal du 27 mai 2023,

Considérant que le dossier AEU a été instruit par la DEAL et transmis le 6 mars 2023 à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale de La Réunion (MRAe). Cette dernière a émis son avis le 26 avril 2023 et le mémoire en réponse, répondant point par point aux recommandations et aux demandes de précisions, a été enregistré en préfecture le 5 mai 2023,

Considérant qu'en application du point 27 de l'article L.2122-22 du CGCT, il appartient au Conseil municipal, d'autoriser « le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation, ou à l'édification des biens municipaux »,

Considérant que le contenu du permis d'aménager du parc du volcan est finalisé, il convient donc que le Conseil municipal statue sur le dépôt de celui-ci,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 27 mai 2022 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de la Présidente de séance,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à la majorité absolue des suffrages exprimés (6 votes contre, 1 abstention)

Article 1 d'autoriser le Maire à procéder à la demande d'autorisation d'urbanisme relative au projet de construction du Parc du Volcan,

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le
ID : 974-219740222-20230527-17_20230527-DE

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Gilberte LAURET
Date de signature : 14/06/2023
Qualité : Vice-Présidente

Par délégation de fonction,

Signé électroniquement par : Jacquet HOARAU
Date de signature : 15/06/2023
Qualité : Premier Adjoint au maire